

L'Harmattan, collection « Portes océanes », 2018, 172 p.

Retour du Brésil Impressions d'un juriste anthropologue français

Norbert Rouland

Cet ouvrage a été rédigé à partir d'une série de conférences prononcées par Norbert Rouland dans diverses villes brésiliennes (Maceio, Joao Pessoa, Sao Paulo, Belo Horizonte) en août 2016.

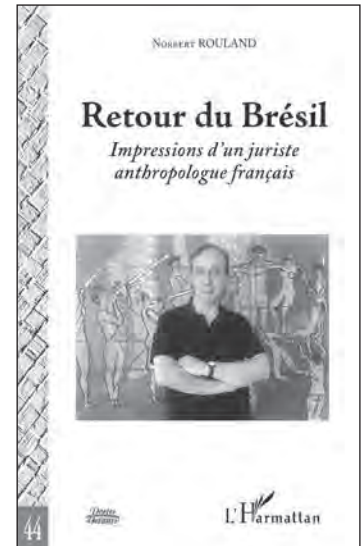
L'auteur commence par relater une série d'étonnements éprouvés par le voyageur et le juriste arrivant aujourd'hui au Brésil.

Puis il s'attache à montrer la permanence des liens entre le Brésil et la France à partir du séjour à Sao Paulo de Claude Lévi-Strauss et de ses expéditions dans diverses populations autochtones, ainsi que des travaux de ses successeurs français.

Il compare ensuite les approches de juristes brésiliens et français de sujets d'actualité tels que les droits de l'homme, et l'égalité entre les femmes et les hommes.

Il conclut par une approche comparative du même type sur un sujet moins connu, celui des rapports entre le droit et la musique.

Norbert Rouland est ancien membre de l'Institut Universitaire de France (chaire d'anthropologie juridique) et Professeur émérite à la Faculté de droit d'Aix-en-Provence. Il est un des juristes français qui a le plus contribué au développement de l'anthropologie juridique en France. Ses ouvrages ont été traduits en de nombreuses langues européennes (dont le russe), et en chinois. Certaines de ces traductions ont été éditées en Amérique du Sud.



Éditions L'épîtoge, Collection L'Unité du Droit, 2018, 342 p.

Inégalités sociales et décolonisation. Les rééquilibrages de la Nouvelle-Calédonie

Florence Faberon, Léon Wamytan, Iläisaane Lauouvéa et Arnaud Paturet (sous la direction de)

Nulle collectivité n'aura, autant que la Nouvelle-Calédonie, provoqué les efforts de l'imagination des juristes et politologues et multiplié la constitution de divers comités d'experts institutionnels. Alors que la Nouvelle-Calédonie a aujourd'hui en mains les compétences de gestion, il s'agit pour elle de savoir les mettre en œuvre en aménageant une société plus égale, plus juste à l'égard de ses différentes composantes. L'Accord de Nouméa de 1998, confronté à la fracture calédonienne, définit sa politique par le terme concret de « rééquilibrage ». On ne saurait mieux viser la fin de toutes les inégalités, qu'en conjuguant le rééquilibrage dans les domaines politique, culturel, social, économique...

Le vivre ensemble, qu'on appelle en Nouvelle-Calédonie le « destin commun » du peuple kanak et des différentes communautés de la Nouvelle-Calédonie, a trouvé ses institutions politiques. C'est dire que le rééquilibrage politique, basé sur la provincialisation et le partage du pouvoir, est globalement accompli et que tous sont d'accord pour construire la cité calédonienne sur ces fondements. Le rééquilibrage culturel restaurant la dignité du peuple premier qui a accueilli les nouvelles populations est assuré par la mise en valeur de la coutume fondement de l'ordre social kanak, par l'œuvre considérable du sénat coutumier, de l'agence de développement de la culture kanak, l'académie des langues kanak... Le problème est davantage dans les réalités quotidiennes. Le rééquilibrage y échoue.

C'est à ce problème que s'attaque les travaux du colloque sur *inégalités sociales et décolonisation : les rééquilibrages de la Nouvelle-Calédonie*. La démocratie implique le respect du droit mais aussi la détermination commune de politiques publiques d'intérêt général ; elle doit être un régime légitime, de cohésion économique et sociale. Aussi, sa mission doit être d'abord de remédier à la situation concrète des inégalités.

